

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**MINISTERE DE L'AGRICULTURE  
ET DE L'ALIMENTATION**

Arrêté du 24 JAN. 2019

**portant composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des conseillers principaux d'éducation des établissements d'enseignement agricole**

**Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation,**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n°82-451 du 28 mai 1982 relatif aux commissions administratives paritaires ;

Vu le décret n° 90-89 du 24 janvier 1990 relatif au statut particulier des conseillers principaux d'éducation des établissements d'enseignement agricole ;

Vu l'arrêté du 3 juillet 1990 instituant une commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps des conseillers principaux d'éducation des établissements d'enseignement agricole ;

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats du 7 décembre 2018 pour le renouvellement de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des conseillers principaux d'éducation des établissements d'enseignement agricole ;

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>**

La composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des conseillers principaux d'éducation des établissements d'enseignement agricole est fixée ainsi qu'il suit :

**A - Représentants de l'administration**

**Titulaires**

- Monsieur Cédric Montesinos, adjoint à la sous-directrice de la gestion des carrières et de la rémunération, président ;
- Monsieur Hervé Amiot-Chanal, sous-directeur des établissements, des dotations et des compétences ;
- Madame Laure Batalla, cheffe du bureau de gestion des personnels enseignants et des personnels de la filière formation-recherche ;
- Madame Isabelle Sarthou, cheffe du bureau de la gestion des dotations et des compétences ;
- Monsieur Jérôme Santerre, adjoint à la cheffe du bureau de gestion des personnels enseignants et des personnels de la filière formation-recherche.

**Suppléants**

- Monsieur Emmanuel Bouyer, adjoint à la sous-directrice de la gestion des carrières et de la rémunération ;
- Madame Aurélie Tiger, adjointe à la cheffe du bureau de gestion des personnels enseignants et des personnels de la filière formation-recherche ;
- Madame Emma Orgeret, adjointe à la cheffe du bureau de la gestion des dotations et des compétences ;
- Madame Emmanuelle Illan, adjointe à la cheffe du bureau de gestion des personnels enseignants et des personnels de la filière formation-recherche ;

- Madame Valérie Meigneux, adjointe au chef du bureau de gestion des personnels de catégorie A et sous statuts d'emploi.

## **B - Représentants des organisations syndicales**

### **Titulaires**

*Conseillers principaux d'éducation de classe exceptionnelle*

- Monsieur Didier Revel (FSU) ;

*Conseillers principaux d'éducation hors classe*

- Madame Nathalie Gasnier (FSU) ;

- Madame Véronique Chevalier (FSU).

*Conseillers principaux d'éducation*

- Monsieur Brice Fauquant (FSU) ;

- Madame Fanny Rouch (FSU).

### **Suppléants**

*Conseillers principaux d'éducation de classe exceptionnelle*

- Monsieur Pascal Goudier (FSU).

*Conseillers principaux d'éducation hors classe*

- Madame Nadège Chatel Gachon (FSU) ;

- Madame Karine Herreira-Domec (FSU).

*Conseillers principaux d'éducation*

- Madame Mégane Haleux (FSU) ;

- Monsieur Christophe Vinot (FSU).

### **Article 2**

L'arrêté du 27 novembre 2018 fixant la composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des conseillers principaux d'éducation des établissements d'enseignement agricole est abrogé.

### **Article 3**

Le présent arrêté sera publié au Bulletin Officiel du ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

Fait le, **24 JAN. 2019**

Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation,  
Pour le ministre et par délégation,  
Le chef du service des ressources humaines  
J.-P. FAYOLLE

